

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 360:2002

Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichutes à rappel automatique

Personal protective equipment against
falls from a height - Retractable type fall
arresters

Persönliche Schutzausrüstung gegen
Absturz - Höhensicherungsgeräte

05/2002

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 360:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 360:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichutes à rappel automatique

Persönliche Schutzausrüstung gegen Absturz -
Höhensicherungsgeräte

Personal protective equipment against falls from a height -
Retractable type fall arresters

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 15 mars 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions	4
4 Exigences	5
4.1 Conception et ergonomie	5
4.2 Matériaux et construction	5
4.3 Blocage	5
4.3.1 Blocage après conditionnement	5
4.3.2 Blocage après conditionnement optionnel	5
4.4 Résistance statique	5
4.5 Performance dynamique	6
4.6 Exigence optionnelle concernant l'endurance	6
4.7 Résistance à la corrosion	6
4.8 Marquage et information	6
5 Méthodes d'essai	6
5.1 Essai de blocage après conditionnement	6
5.1.1 Appareillage	6
5.1.2 Méthode	6
5.2 Essai de résistance statique	7
5.2.1 Appareillage	7
5.2.2 Méthode	7
5.3 Essai de performance dynamique	7
5.3.1 Appareillage	7
5.3.2 Méthode	7
5.4 Essai d'endurance	7
5.4.1 Appareillage	7
5.4.2 Méthode	7
5.5 Essai de corrosion	7
6 Marquage	7
7 Notice d'information du fabricant	8
8 Emballage	9
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE	10
Bibliographie	11

Avant-propos

Le présent document EN 360:2002 a été préparé par le CEN/TC 160 "Protection contre les chutes de hauteur, y compris les ceintures de travail", dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Le présent document doit être mis en application au niveau national, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **Novembre 2002** et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **Novembre 2002**.

Le présent document remplace EN 360:1992. Cette nouvelle édition comprend l'ancien texte de la norme et incorpore quelques amendements urgents destinés à donner des informations supplémentaires et à clarifier des incohérences. Une révision complète ultérieure de la norme est prévue.

Le présent document a été établi dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directives(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe **ZA** informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre le présent document en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.